

COMMISSION CONSULTATIVE - PHASE 2

VENDREDI 12 DECEMBRE - PERPIGNAN - 10H / 11H30

COMPTE-RENDU DES ECHANGES

INTERVENANTS PRESENTS

- **BERTHET Bruno**, Secrétaire Général, Préfecture des Pyrénées-Orientales
- **LUBRANO Stéphane**, Directeur de la mission LNMP, SNCF Réseau
- **MIS Sébastien**, Directeur adjoint de la mission LNMP, SNCF Réseau
- **FESTOR Nathalie**, Responsable études Phase 2, SNCF Réseau
- **GIBBE Anne-Lise**, Responsable de la concertation, SNCF Réseau
- **PARDINEILLE Anne-Isabelle**, Garante de la concertation, Commission Nationale du Débat Public

ELUS ET REPRESENTANTS PRESENTS

- **BARAILLE Julien**, Conseiller régional, Région Occitanie
- **BARTHE Nicolas**, Maire, commune de Toulouges
- **BLANC Alain**, Directeur de projets d'Aménagement, Communauté Urbaine de Perpignan Méditerranée Métropole
- **BOURLON DEMANGE Pierre Hugues**, Responsable du service urbanisme, commune de Rivesaltes
- **DARIO Alain**, Maire, commune de Peyrestortes
- **DEL POSO Carole**, Suppléante de Monsieur Jean SOL, territoire des Pyrénées-Orientales, Sénat
- **DELOT Evan**, Collaborateur de Lauriane JOSENDE, territoire des Pyrénées-Orientales, Sénat
- **GAUZE Laurent**, Adjoint à l'urbanisme, commune de Rivesaltes
- **HOUPERT Véronique**, Déléguée territoriale, DDTM des Pyrénées-Orientales
- **LEONARDELLI Julien**, Député européen et membre de la commission Transports et Tourisme, Parlement Européen
- **LOIRET David**, Adjoint au Maire, commune de Baixas
- **MALLOL Laura**, Stagiaire au sein du cabinet parlementaire des Pyrénées-Orientales, Sénat
- **MARI Stéphane**, Responsable du service maîtrise d'ouvrage, Département des Pyrénées-Orientales
- **MORICONI Jean-Charles**, Vice-Président en charge de la mobilité, Communauté Urbaine de Perpignan Méditerranée Métropole
- **PINET Pascal**, Directeur général, Société de Financement de la Ligne Nouvelle Montpellier-Perpignan
- **PUGINIER Jean**, Vice-Président en charge des voiries intercommunales, Communauté de communes Corbière Salanque Méditerranée
- **RAIOHO Gabriel**, Chargé de mission infrastructures ferroviaires, Direction mobilités, infrastructures et développement, Région Occitanie
- **RAYNAUD Robert**, Adjoint au Maire, commune du Soler

1. INTRODUCTION

Bruno Berthet, Secrétaire général de la Préfecture des Pyrénées-Orientales, souhaite la bienvenue à l'ensemble des élus et représentants présents. Il souligne le caractère structurant du projet pour le territoire et l'importance que l'ensemble des parties prenantes soient réunies pour accompagner son avancement. Il invite les élus et représentants à intervenir tout au long de la commission et propose d'entrer directement dans le fond des échanges.

Stéphane Lubrano, Directeur de la mission Ligne Nouvelle Montpellier-Perpignan chez SNCF Réseau, invite également les participants à poser leurs questions et à formuler leurs remarques au fil de la présentation. Il présente l'équipe projet présente en séance et rappelle l'ordre du jour de la commission :

- Un point d'actualité sur le projet ;
- Le dialogue territorial ;
- La concertation préalable relative à la phase 2 du projet.

⌚ **Consultez le support de présentation de la séance :** https://www.ligne-montpellier-perpignan.com/sites/lnmp.com/files/2025-12/LNMP_CC%20Phase%202_CC66_12122025_v1_0.pdf

2. POINT D'ACTUALITE SUR LE PROJET

Stéphane Lubrano présente un point d'actualité général sur le projet.

Concernant la phase 1, il indique que qu'un lancement de l'appel d'offres pour la conception-réalisation de la ligne est prévu en septembre 2026 pour une mise en service à l'horizon 2034. L'appel d'offres de la phase 1 portera sur un marché global de conception-réalisation, visant à limiter les interfaces et à sécuriser le projet. La procédure conduira à une désignation du titulaire fin 2028, pour une notification du marché début 2029.

L'enquête publique relative au premier dossier d'autorisation environnementale, ouverte le 19 novembre et se clôturant le 22 décembre 2025, porte quant à elle sur les diagnostics archéologiques et les campagnes de sondages complémentaires. Elle se déroule de manière satisfaisante, avec un nombre limité toutefois de contributions. Il souligne enfin que la démarche de co-construction se poursuit avec le territoire, et notamment les EPCI, sur les mesures compensatoires et paysagères. Les acquisitions foncières se poursuivent par ailleurs à l'amiable, avec une priorité donnée au bâti. Une enquête parcellaire est prévue fin 2026, en vue d'éventuelles procédures d'expropriation en 2027.

Concernant la phase 2, il rappelle que le calendrier validé en comité de pilotage prévoit au printemps 2026 une concertation visant à questionner l'opportunité et les fonctionnalités du projet (ligne voyageurs ou mixte, desserte et gares nouvelles). Des études de trafic, d'exploitation et techniques ont été relancées à cet effet et ont permis de définir des zones de passage préférentielles, sans arrêt de tracé à ce stade. Cette concertation sur les fonctionnalités de la ligne

est prévue du 7 avril au 19 juin 2026 ; elle sera suivie d'une concertation sur le tracé entre 2027 et 2028, pour aboutir à une enquête publique en 2030.

3. LE DIALOGUE TERRITORIAL

Stéphane Lubrano présente la démarche de dialogue territorial, engagée en amont de la concertation préalable. Il indique que cette démarche vise à reprendre contact avec les acteurs du territoire, à réexpliquer le projet et à exposer les raisons pour lesquelles les cofinanceurs ont souhaité questionner ses fonctionnalités. Le dialogue territorial a également pour objectif de recueillir les sensibilités locales et les expertises d'usage, afin d'identifier d'éventuels enjeux insuffisamment pris en compte.

Il rappelle que la démarche a débuté en novembre 2024 avec une réunion de lancement, suivie de cinq groupes de travail thématiques en mars, et clôturée par une réunion de restitution le 23 septembre 2025, au cours de laquelle les principaux enseignements ont été présentés. Le travail réalisé a associé les services de l'État, les collectivités territoriales, les syndicats, les associations, les chambres consulaires et agricoles, ainsi que des acteurs espagnols. Les échanges ont permis d'étayer le dossier de concertation et de préparer les conditions d'une concertation éclairée.

Il présente ensuite les principaux enseignements issus de cette démarche, qui ne constituent pas des conclusions définitives mais bien des éléments à croiser avec l'expression du grand public lors de la concertation.

Enfin, deux ateliers d'approfondissement se sont tenus le 11 décembre 2025, portant respectivement sur :

- Les enjeux d'un tunnel en milieu karstique ;
- Les modalités de réalisation d'une gare nouvelle.

Il conclut en rappelant que le dialogue territorial ne constitue pas une concertation, mais une démarche préparatoire essentielle à la bonne organisation de celle-ci.

 Pour prendre connaissance des résultats de la démarche de dialogue territorial, consultez le compte-rendu de la réunion de restitution : https://www.ligne-montpellier-perpignan.com/sites/lmp.com/files/2025-10/V2_LNMP_DialogueTerritorial_R%C3%A9unionrestitution_CR.pdf

4. LA CONCERTATION PREALABLE RELATIVE A LA PHASE 2

Stéphane Lubrano indique que les modalités de la concertation préalable relative à la phase 2 ont été élaborées en lien avec les garants de la Commission Nationale du Débat Public, mais qu'elles devront être validées en commission de la CNDP le 4 février 2026. À ce stade, ces modalités ne sont donc pas encore définitives.

Commission consultative Phase 2 – 12 décembre 2025 - Perpignan

 PHASE 2 BEZIERS ↔ PERPIGNAN

Anne-Isabelle Pardineille, garante de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), rappelle que les garants appartiennent à une instance indépendante du maître d'ouvrage et de l'État, dont le rôle est d'accompagner la concertation afin de garantir sa transparence, son impartialité et son caractère inclusif. Elle souligne l'intérêt du dialogue territorial mené en amont, qui a permis aux garants de mieux appréhender les enjeux locaux, notamment sur des sujets techniques.

Elle précise que l'accompagnement des garants se déroule en trois temps :

- La préparation de la concertation ;
- Le suivi de son déroulement ;
- L'élaboration du bilan de la concertation, auquel le maître d'ouvrage devra répondre.

Les enseignements issus de la concertation seront intégrés au dossier d'enquête publique. Elle rappelle enfin l'importance de l'égalité de traitement des expressions, qu'elles émanent d'élus ou de citoyens.

Stéphane Lubrano présente ensuite les scénarios qui seront présentés à la concertation.

Concernant la mixité / voyageurs :

- Le projet de référence voyageurs (ligne voyageurs entre Béziers et Rivesaltes, avec contournement mixte de Perpignan) ;
- Une variante mixte avec un tunnel sous les Corbières ;
- Une variante mixte avec un passage par le littoral des Corbières.

Il précise que la mixité impose des contraintes techniques fortes, notamment en matière de pente, nécessitant des adaptations spécifiques du linéaire.

À la suite d'une question de **Julien Baraille, conseiller régional**, il explique que le raccordement au Nord de Perpignan est nécessaire dans le projet voyageurs afin de permettre aux trains de fret de pouvoir contourner Perpignan, tandis que dans les scénarios mixtes, les trains de fret pourront circuler directement sur la ligne nouvelle, évitant la construction de ce raccordement.

Concernant la desserte et les gares nouvelles, six scénarios seront présentés à la concertation préalable :

- Le scénario de référence avec deux gares nouvelles, à Béziers Est et Narbonne Ouest ;
- La variante une gare nouvelle à Narbonne Ouest avec raccordement à Nissan ;
- La variante une gare nouvelle à Narbonne Ouest sans raccordement à Nissan ;
- La variante une gare nouvelle à Béziers Est avec raccordements ;
- La variante une gare nouvelle à Nissan ;
- La variante zéro gare nouvelle.

Stéphane Lubrano indique que l'ensemble de ces scénarios sera soumis à la concertation au printemps 2026.

À l'issue de la concertation, les garants disposeront d'un délai d'un mois pour établir leur bilan, puis le maître d'ouvrage de deux pour y répondre. Une décision ministérielle actera ensuite les fonctionnalités retenues, après avis des cofinanceurs en comité de pilotage, avant l'engagement de la concertation sur les tracés.

Il précise que si la solution voyageurs est retenue, les travaux porteront sur l'actualisation du tracé existant entre 2027 et 2028. Si une solution mixte est retenue, de nouvelles variantes de tracé devront être étudiées et présentées au territoire en concertation, également entre 2027 et 2028. Ces étapes conduiront à une enquête publique en 2030.

Il présente les principaux dispositifs envisagés pour la concertation :

- Des actions d'information à destination des élus et acteurs locaux en amont.
- Des outils d'information du grand public, notamment via le site internet du projet.
- Un dispositif d'annonce réglementaire de la concertation.
- Des réunions publiques, des réunions thématiques et des ateliers focus, répartis sur l'ensemble du territoire de la phase 2.

Le dispositif est prévu entre le 7 avril et le 19 juin 2026, sous réserve de validation par la CNDP.

Enfin, il souligne l'importance du relais des acteurs locaux et invite chaque collectivité à transmettre à l'équipe projet les coordonnées d'un référent communication, afin de faciliter la diffusion des informations pour le grand public et favoriser les contributions et les échanges tout au long de la concertation.

5. TEMPS D'ECHANGES

Jean-Charles Moriconi, Vice-Président en charge de la mobilité à la Communauté Urbaine de Perpignan Méditerranée Métropole, souligne les incertitudes liées au calendrier électoral, estimant qu'il sera difficile de désigner des représentants politiques avant la constitution des nouvelles gouvernances communautaires. Il considère qu'il conviendrait d'attendre l'issue des élections afin de disposer d'une représentation pleinement légitime.

Stéphane Lubrano précise que la demande portait avant tout sur la désignation de référents communication techniques, au sein des services des collectivités, et non sur des représentants politiques élus.

Jean-Charles Moriconi exprime des réserves concernant la proximité de la concertation préalable avec les élections municipales, rappelant que les assemblées communautaires ne seront pas encore constituées au démarrage de la concertation.

Anne-Isabelle Pardineille confirme la nécessité de tenir compte du calendrier électoral, tout en soulignant qu'un report excessif de la concertation risquerait de compromettre le calendrier global du projet.

Bruno Berthet, Secrétaire Général de la Préfecture des Pyrénées-Orientales indique que les assemblées délibérantes devront être mises en place rapidement après les élections. Il précise qu'à la date de lancement de la concertation, les maires auront été élus ainsi que normalement les présidents des communautés de communes et d'agglomération, assurant ainsi une représentation territoriale. Il souligne le caractère contraint du calendrier et la nécessité collective de permettre l'expression d'une parole politique, afin de ne pas retarder le projet.

Anne-Isabelle Pardineille rappelle que la concertation aurait initialement dû se tenir à l'automne précédent et qu'un nouveau report entraînerait un retard significatif du projet.

Pascal Pinet, Directeur Général de la Société de Financement de la Ligne Nouvelle Montpellier-Perpignan indique qu'aucun retard n'est constaté sur le projet depuis deux ans et rappelle que l'ensemble des procédures engagées vise à garantir un démarrage des travaux de la phase 1 en 2029 et une enquête publique de la phase 2 en 2030. Il souligne que la phase 1 ne peut être dissociée de la phase 2 et rappelle les enjeux européens de continuité ferroviaire entre la France et l'Espagne. Il insiste également sur l'importance des cahiers d'acteurs comme outil permettant aux collectivités et aux acteurs économiques de valoriser leurs projets lors de la concertation préalable de 2026, et souhaite que leur trame soit diffusée rapidement.

Julien Leonardelli, Député Européen et membre de la commission Transports et Tourisme rappelle l'importance stratégique de la Ligne Nouvelle Montpellier-Perpignan à l'échelle européenne, notamment dans le cadre du réseau transeuropéen de transport, et fait état des attentes fortes exprimées par les partenaires espagnols et portugais. Il souligne son engagement à relayer les positions et contributions positives du territoire auprès des instances européennes, en lien avec le coordinateur du corridor européen, Monsieur Grosch. Il indique enfin que plusieurs parlementaires se sont positionnés en faveur d'une solution mixte, avec l'implantation d'une gare nouvelle à Narbonne avec raccordement à Nissan.

Jean-Charles Moriconi, Vice-Président en charge de la mobilité à la Communauté Urbaine de Perpignan Méditerranée Métropole, alerte sur les incertitudes concernant le portage financier de la phase 2. Il indique que plusieurs partenaires ont fait part de réserves ou de signes de retrait, ce qui alimente, selon lui, une inquiétude chez les élus. Il souligne dès lors la nécessité d'obtenir des clarifications sur l'engagement de l'État, afin de sécuriser le cadre de financement et de permettre une concertation menée dans un climat apaisé.

Eval Delot, collaborateur de la sénatrice Lauriane JOSENDE dans le cabinet parlementaire des Pyrénées-Orientales précise que la sénatrice est intervenue à plusieurs reprises afin de solliciter une confirmation de l'engagement financier de l'État, sans réponse à ce stade.

Pascal Pinet rappelle que le financement repose, à ce stade, sur un protocole d'intention, les engagements formels intervenant via les conventions de financement. Il indique qu'une convention est en vigueur pour la phase 1, couvrant les études jusqu'en 2028, et que la SLNMP dispose ainsi de la capacité financière nécessaire pour les porter. Il précise qu'un conseil d'administration de l'Agence de Financement des Infrastructures de Transport (AFIT) est attendu en février pour mobiliser l'État et qu'une convention cadre devra être mise en place à l'horizon Commission consultative Phase 2 – 12 décembre 2025 - Perpignan

2028 pour financer les travaux. Il souligne que le calendrier est respecté et salue l'adaptation constante des équipes de SNCF Réseau pour éviter tout retard.

Robert RAYNAUD, Adjoint au Maire de la commune du Soler demande à ce que Le Soler accueille la réunion publique relative au contournement de Perpignan.

Stéphane Lubrano confirme que cette réunion sera organisée sur la commune.

6. CLOTURE DE LA SEANCE

Stéphane Lubrano, Directeur de la mission Ligne Nouvelle Montpellier-Perpignan chez SNCF Réseau, et Bruno Berthet, Secrétaire général de la Préfecture des Pyrénées-Orientales, remercient l'ensemble des participants pour leur présence et la qualité des échanges, puis proposent de lever la séance.